

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30097**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la promotion des produits de santé (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Aix-Marseille Université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312 Commerce, vente, 331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Information, conseils, promotion et vente de produits pharmaceutiques et de matériels médico-techniques sur un secteur géographique donné à des personnels de santé
- Prise en compte des dispositions réglementaires et économiques liée au médicament et à son évolution
- Collecte des observations, des questions des médecins et des personnels de santé
- Transmission des demandes ou des informations de pharmacovigilance aux services compétents
- Maîtrise des outils de communication, des systèmes informatisés de gestion du secteur et du traitement de l'information (bases de données, transmission électronique...)
- Assistance au management d'une équipe technique
- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse
- Exploitation et enrichissement de fonds documentaires
- Suivi d'appels d'offres
 - Apprécier les besoins des professionnels de santé afin de les convaincre d'acheter
- Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise
- Exposer les propriétés et caractéristiques des produits commercialisés
- Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise
- Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise
- Participer au montage et à l'animer de manifestations, d'actions commerciales
- Adapter sa communication aux différents interlocuteurs dans le cadre de l'argumentaire produit de l'entreprise
- Participer au montage et à l'animer de manifestations, d'actions commerciales
- Appliquer la réglementation pharmaceutique et économique liée au médicament, au produit... pour informer les professionnels de santé
 - Développer un argumentaire relatif aux produits et aux services de l'entreprise dans le respect de l'éthique
 - Planifier et organiser son activité dans le cadre d'une équipe sur un secteur donné
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Q : Santé humaine et action sociale

- G : Commerce
 - Visiteur médical / Délégué médical
- Cadre technico-commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1405 : Conseil en information médicale

D1406 : Management en force de vente

Réglementation d'activités :

La possession de la carte professionnelle de visiteur médical est obligatoire depuis le 28 juillet 1992. Réglementation : Code de la santé Publique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30097 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30097 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30097 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30097 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30097 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30097 - Mise en œuvre de stratégies marketing et commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Apprécier les besoins des professionnels de santé afin de les convaincre d'acheter • Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise • Exposer les propriétés et caractéristiques des produits commercialisés • Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise • Maîtriser les techniques de commercialisation pour développer les ventes du laboratoire ou de l'entreprise • Participer au montage et à l'animer de manifestations, d'actions commerciales • Adapter sa communication aux différents interlocuteurs dans le cadre de l'argumentaire produit de l'entreprise • Participer au montage et à l'animer de manifestations, d'actions commerciales
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30097 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation pharmaceutique et économique liée au médicament, au produit... pour informer les professionnels de santé
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30097 - Application des discrétion et déontologie professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un argumentaire relatif aux produits et aux services de l'entreprise dans le respect de l'éthique
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30097 - Management et animation d'équipe	Planifier et organiser son activité dans le cadre d'une équipe sur un secteur donné

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université de Montpellier

Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Aix-Marseille Université

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :